

Déclaration de revenus

THIBAUT THOMAS

N° fiscal : 1469517608160

N° d'accès en ligne : 9365206

 Quitter

Accueil

[Consulter l'aide](#)Sélection des rubriques
de la déclaration de
revenus et annexes**Étape 1**
Étapes
préalables**Étape 2**
Renseignements
personnels**Étape 3**
Revenus
et charges**Étape 4**
Résumé et
signature**Étape 5**
Fin de
déclaration

Déclaration de revenus

Déclaration principale - revenus 2022

Annexe n°2044

[Précédent](#)[Suivant](#)

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916
bis**VOS REVENUS**Déclaration d'impôt sur
la fortune immobilière
(déclaration n°2042 IFI)**REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS**[Notice](#)

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus

- versements effectués avant le 27.9.2017

- produits soumis au prélèvement libératoire

2DH

- autres produits

2CH - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : *total perçu à répartir lignes 2VV, 2WW, 2RC et 2RD*2UU - produits imposables à 7,5 % *produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €*2VV - produits imposables à 12,8 % *produits correspondant aux primes excédant 150 000 €*2WW

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017

- produits soumis au prélèvement libératoire

2XX

- autres produits

2YY

- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017	2ZZ	<input type="text"/>
Revenus des actions et parts <i>abattement de 40 % si option barème</i>	2DC	9290
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU	<input type="text"/>
Autres revenus distribués et assimilés	2TS	<input type="text"/>
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR	80
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT	<input type="text"/>
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME	2TQ	<input type="text"/>
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital	2TZ	<input type="text"/>
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG	<input type="text"/>
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème	2BH	9370
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2DF	<input type="text"/>
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %	2DG	<input type="text"/>
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS	2DI	<input type="text"/>
Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>	2CA	<input type="text"/>
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB	1132
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	2CK	1200
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire	2EE	<input type="text"/>

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case **2OP**

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO	<input type="text"/>									
Déficits des années antérieures non encore déduits											
	2016	2017	2018	2019	2020	2021					
2AA	<input type="text"/>	2AL	<input type="text"/>	2AM	46	2AN	930	2AQ	<input type="text"/>	2AR	<input type="text"/>
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)							2DM	<input type="text"/>			

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année :									
	2018	2019	2020	2021	2022				
2TU	<input type="text"/>	2TV	<input type="text"/>	2TW	<input type="text"/>	2TX	<input type="text"/>	2TY	<input type="text"/>

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie	
- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017	
- gains soumis au prélèvement libératoire	2VM
	<input type="text"/>

- autres gains								2VN	<input type="text"/>
- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017								2VO	<input type="text"/>
- gains imposables à 7,5 %								2VP	<input type="text"/>
- gains imposables à 12,8 %									
- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année :									
	2018	2019	2020	2021	2022				
	2VQ	2VR	2VS	2VT	2VU				
	<input type="text"/>								

Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite :

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017									
produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire	2RA	<input type="text"/>	autres produits	2RB	<input type="text"/>				
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017									
produits imposables à 7,5 %	2RC	<input type="text"/>	produits imposables à 12,8 %	2RD	<input type="text"/>				

Détail des revenus connus de l'administration	
<i>Il vous appartient d'en vérifier l'exactitude :</i>	
Revenus ligne 2DC :	
MILLEIS BANQUE SA	4645 €
MILLEIS BANQUE SA	4645 €
	Total : 9290 €
Revenus ligne 2TR :	
ARKEA DIRECT BANK	50 €
BOURSORAMA	30 €
	Total : 80 €
Revenus ligne 2BH :	
MILLEIS BANQUE SA	4645 €
MILLEIS BANQUE SA	4645 €
ARKEA DIRECT BANK	50 €
BOURSORAMA	30 €
	Total : 9370 €
Revenus ligne 2AB :	
MILLEIS BANQUE SA	566 €
MILLEIS BANQUE SA	566 €
	Total : 1132 €
Revenus ligne 2CK :	
MILLEIS BANQUE SA	595 €
MILLEIS BANQUE SA	595 €
ARKEA DIRECT BANK	6 €
BOURSORAMA	4 €
	Total : 1200 €

[Précédent](#)

[Suivant](#)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité

